




Téléservice : Signalement santé

Ministère des solidarités et de la santé

Permet de signaler des événements sanitaires indésirables liés à un médicament (même suite à une erreur de votre part), un vaccin, un tatouage ou un dispositif médical, ainsi que toute anomalie (y compris un problème d'emballage).

Accéder au
service en ligne 
(<https://signalement.social-sante.gouv.fr>)

Vérfié le 28 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- BCG : vaccin contre la tuberculose (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F700>)
- Calendrier vaccinal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F724>)
- Lanceur d'alerte dans l'entreprise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32031>)
- Lanceur d'alerte dans la fonction publique : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34665>)
- Préjudice lié à un médicament ou un produit (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34311>)
- Tatouage : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22481>)
- Vaccination : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F704>)
- Vaccinations contre l'hépatite (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F723>)
- Vaccin contre la grippe saisonnière (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F714>)